

بسم الله الرحمن الرحيم

République Islamique de  
Mauritanie  
*Honneur – Fraternité – Justice*



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
./ ./

**Secrétariat d'Etat chargé de la  
modernisation de  
l'administration et des  
technologies de l'Information et  
de la communication**

كتابة الدولة المكلفة بعصرنة الإدارة وتقنيات

## APPEL D'OFFRES

### ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE SECURISATION DU RESEAU DE L'ADMINISTRATION

Financement : Budget de l'Etat

Octobre 2008

## **SECTION I**

### **1 AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Secrétariat d'Etat chargé de la Modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la Communication de la République Islamique de Mauritanie, sur financement du Budget de l'Etat, invite, par le présent Appel d'Offres, les sociétés informatiques spécialisées dans la fourniture, et l'installation de systèmes de sécurité à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture d'une solution de sécurisation du réseau de l'administration en vue d'assurer une meilleure qualité de service dans le cadre de sa mission de modernisation de l'administration en un seul lot portants sur :

- **Protection du parc informatique (Solution Antivirus, et Solution de prévention contre les intrusions)**
- **Filtrage du contenu et optimisation de la navigation**

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les locaux du Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication, (Direction Générale de l'Informatique de l'Administration) Immeuble du Gouvernement BP : 184 – République Islamique de Mauritanie ; Téléphone ; (222) 5255430 ; Fax : (222) 529 79 07 ; E-mail : [info@modernisation.gov.mr](mailto:info@modernisation.gov.mr) Ou sur le site Internet du département à l'adresse web suivante : <http://www.modernisation.gov.mr>.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement au Trésor Public d'un montant forfaitaire non remboursable de 10.000 Ouguiyas.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au niveau du Secrétariat centrale du département.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le Jeudi 27 Novembre 2008 à 10H et être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant au moins égal à 1% du montant de la soumission.

Dossiers adressés à :

**Monsieur le Président de la Commission Départementale des Marchés,  
Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des  
technologies de l'Information et de la communication  
Immeuble du Gouvernement,  
BP: 184 Nouakchott - Mauritanie**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **Jeudi 27 Novembre 2008 à 10H**, à l'adresse ci-dessus de la commission centrale des marchés

**Le Directeur de Cabinet du SEMATIC**

**Ba Housseynou Hamady**

## **SECTION II**

### **2 DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES**

---

**TABLE DES MATIERES**

1. OBJET .....	6
2. CONSISTANCE DE LA PRE STATION .....	6
3. DELAI DE LIVRAISON : .....	6
4. GARANTIE .....	6
5. CALCUL DES COUTS ET MONNAIE DE SOUMISSION .....	6
6. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES : .....	6
7. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE .....	7
8. COMPOSITION DES OFFRES : .....	7
9. PRESENTATION DES OFFRES : .....	8
10. LIEU ET DATE DE DEPOT DES OFFRES : .....	8
11. SUITE A DONNER A L'APPEL D'OFFRE : .....	9
12. OUVERTURE DES PLIS : .....	9
13. FORME DES SOUMISSIONS : .....	9
14. REGIME FISCAL ET DOUANIER : .....	9
15. RENSEIGNEMENT : .....	9
16. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES : .....	9
17. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES : .....	10

## 1. Objet

Le présent document a pour objet de définir les données particulières de l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'une solution de sécurité pour la Protection du parc informatique et filtrage du contenu et optimisation de la navigation afin de maintenir et renforcer la sécurité du système d'information de l'Administration publique mauritanienne.

## 2. Consistance de la prestation

La prestation objet du présent appel d'offres porte sur la fourniture et la mise en œuvre d'une solution de sécurité en un seul lot portant sur :

- **Protection du parc informatique et filtrage du contenu et optimisation de la navigation**

Les prestations en objet concernent la fourniture et l'installation conformément aux règles de l'art des solutions ci-dessus et tels que définis dans les bordereaux quantitatifs et qualitatifs des services et les prescriptions techniques du présent dossier d'appel d'offres.

## 3. Délai de livraison :

Les délais d'exécution seront proposés par les soumissionnaires, qui soumettront avec leurs offres un planning détaillé d'exécution des différentes prestations. Toutefois, les délais proposés ne devront pas excéder 1 mois.

## 4. Garantie

La garantie des prestations est obligatoire pour une période de 12 (douze) mois à compter de la date de la réception provisoire. Cette garantie inclus, les mises à jour, le passage à des versions ultérieurs et le support en langue française.

## 5. Calcul des coûts et monnaie de soumission

Les coûts des prestations seront exprimés en toutes taxes. La monnaie de soumission est l'Ouguiya (**UM**), conformément au modèle de soumission.

## 6. Pièces constitutives du Dossier d'Appel d'Offres :

Les pièces constitutives du dossier d'appel d'offres sont les suivantes :

- Pièce n° 1 : Avis d'appel d'offres ;
- Pièce n° 2 : Données particulières de l'appel d'offres ;
- Pièce n° 3 : Le Modèle de soumission ;
- Pièce n° 4 : Le Cahier des Prescriptions Spéciales de l'appel d'offres ;
- Pièce n° 5 : Le Modèle de contrat ;
- Pièce n° 6 : Devis estimatif et Quantitatif et bordereau des prix unitaires ;
- Pièce n° 7 : Les Prescriptions Techniques des fournitures ;
- Pièce n° 8 : Modèle de curriculum vitae
- Pièce n° 9 : Modèle de cautionnement provisoire ;
- Pièce n° 10 : Modèle de cautionnement définitif ;
- Pièce n° 11 : Modèle de cautionnement de restitution d'avance.

## 7. Cautionnement provisoire

Le soumissionnaire devra constituer, auprès d'une banque agréée en Mauritanie, un cautionnement provisoire égal au moins à **1%** du montant de sa soumission. Ce cautionnement sera libéré à la désignation du candidat retenu. Le cautionnement du soumissionnaire retenu ne sera libéré qu'après la mise en place du cautionnement définitif.

## 8. Composition des offres :

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis:

1. la soumission, le bordereau des prix, l'engagement sur la qualité du service;
2. une garantie d'offre dûment établie et signée ;
3. les chiffres d'affaires certifiés des trois dernières années (2005, 2006 et 2007), sauf cas de société(s) nouvellement créée(s);
4. la liste des Marchés similaires exécutés au cours des cinq dernières années, sauf cas de société(s) nouvellement créée(s);
5. un document délivré par une banque acceptable pour l'Administration attestant que le candidat dispose de fonds propres suffisants ou qu'il bénéficiera d'un crédit pour l'exécution du Marché, s'il en est l'attributaire;
6. le calendrier de livraison;
7. fournir obligatoirement les prospectus et catalogues indiquant les spécifications techniques de la solution proposée. Les dits prospectus doivent confirmer obligatoirement les spécifications demandées dans le cahier des charges.
8. présenter une autorisation de (des) éditeur(s), dans le cas où le fournisseur n'est pas éditeur de la solution à livrer, incluant le certificat d'origine de la solution et les coordonnées de la personne signataire.
9. présenter le service après vente.
10. présenter les attestations suivantes, originales et en cours de validité à la date limite du dépôt des offres (uniquement pour les entreprises installées en Mauritanie ou y ayant travaillé) :
  - attestation des Impôts ;
  - attestation du Trésor Public ;
  - attestation de la Direction du Travail ;
  - attestation de la CNSS ;
  - attestation de la Direction du Contrôle des Banques
  - attestation d'inscription au registre du commerce
11. certificat de non faillite et de non liquidation judiciaire (pour les sociétés étrangères).
12. Attestation de pouvoir du mandataire.

## 9. Présentation des offres :

L'ensemble des pièces énumérées dans le paragraphe 8 sera, sous peine de nullité, remis en quatre exemplaires (un original et trois copies) comme suit :

### 9.1 Offre financière :

Une première enveloppe appelée « **Proposition financière** » fournira tous les détails des coûts, elle doit contenir les pièces suivantes :

- La soumission ;
- Le bordereau des quantités et qualité des services dûment rempli.

### 9.2 Offre technique :

Les pièces restantes seront contenues dans une deuxième enveloppe qui portera la mention « **Proposition technique** » et qui contiendra également les éléments suivants :

- Une description détaillée de la (des) société(s) soumissionnaire(s) et une présentation générale des références et expériences acquises dans le cadre des projets similaires;
- Des commentaires ou suggestions sur le Dossier d'Appel d'Offres (DAO);
- Le cautionnement provisoire ;
- Les pièces du DAO paraphées et signées ;
- Les attestations ;
- L'offre de maintenance.

Les deux enveloppes seront placées dans une grande enveloppe. Cette dernière doit porter uniquement la mention suivante :

**ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE SECURISATION DU RESEAU DE  
L'ADMINISTRATION  
« A n'ouvrir qu'en séance publique de la CDM »**

## 10. Lieu et date de dépôt des offres :

Les offres seront remises à l'adresse suivante :

**Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation  
de l'administration et des technologies de l'Information  
et de la communication  
Commission départementale des marchés  
BP : 184 - Nouakchott**

Au plus tard, le : Jeudi 27 Novembre 2008 à **10 H.**

Les Offres doivent porter les indications suivantes :

- **Au centre :**  
« **Monsieur le Président de la Commission départementale des Marchés,  
Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des  
technologies de l'Information et de la communication , BP. : 184 -  
Nouakchott** »

- **En haut et à gauche :**  
« Appel d'Offres SEMATIC pour l'Acquisition d'une Solution de Sécurisation du Réseau de l'administration ».
- **En bas de page :**  
« A n'ouvrir qu'en séance publique d'ouverture des plis ».

#### **11. Suite à donner à l'appel d'offre :**

L'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite ou ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres, dans les conditions prévues par l'article 53 du décret 08-2002 du 28 Février 2002 portant Code des marchés publics.

#### **12. Ouverture des plis :**

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique au siège de la Commission départementale des Marchés à la date et l'heure indiquées dans l'avis d'appel d'offres. Elle s'effectuera en un seul temps pour les offres techniques et les offres financières.

#### **13. Forme des soumissions :**

Les soumissions devront être conformes sous peine de nullité au modèle de soumission (pièce n° 3) du présent dossier d'appel d'offres.

#### **14. Régime fiscal et douanier :**

Le marché qui découlera du présent appel d'offres s'exécutera en toutes taxes, droits de douanes compris.

#### **15. Renseignement :**

Tous les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de l'adresse suivante :

**Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication –(Direction Générale de l'Informatique de l'Administration) immeuble du Gouvernement BP : 184 – Nouakchott ; Téléphone ; (222) 525 54 30 ; Fax : (222) 529 79 07 ; E-mail : [info@modernisation.gov.mr](mailto:info@modernisation.gov.mr).**

#### **16. Evaluation et comparaison des offres :**

Les soumissionnaires seront classés au moyen d'un système de notation technique/financière combinée comme indiqué ci-après.

Les offres seront évaluées au moyen des critères et du système de points spécifiés ci-dessous. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt).

Le système et critères de notation sont les suivants :

- 1- Conformité de la solution proposée aux prescriptions techniques du DAO (70 points)**
- 2- Le support proposé (15 points)**
- 3- L'approche méthodologique pour assurer les prestations demandées et calendrier de livraison (15 points)**

Après avoir établi les propositions financières sont complètes et dépourvues d'erreurs de calcul, le comité d'évaluation convertira les prix libellés dans diverses monnaies en ouguiyas. Le cours officiel sera le cours émanant de la Banque Centrale de Mauritanie et en vigueur à la date de remise des propositions. La proposition financière la moins disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de 100 points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :  $Nf = 100 \times Fm/F$  (F étant le prix de la proposition financière converti en Ouguiyas).

Le classement final est fait avec la pondération suivante :

- 40 % pour l'offre financière
- 60 % pour l'offre technique

Une offre n'ayant pas 70 points techniques sera disqualifiée.

L'Administration se réserve le droit de vérifier l'authenticité des pièces fournies, ou de procéder à des visites de lieu le cas échéant.

**17. Acquisition du dossier d'appel d'offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **10.000 Ouguiya** au près de la **Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique,**  
**Téléphone ; (222) 525 81 50**

### **SECTION III**

#### **3 CAHIERS DES PRESCRIPTIONS SPECIALES (CPS)**

---

**TABLE DES MATIERES**

<b>I. INDICATIONS GENERALES .....</b>	<b>13</b>
1. OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES .....	13
2. PRESCRIPTION DE L'APPEL D'OFFRES .....	13
3. MODE D'EXECUTION DES PRESTATIONS .....	13
4. RESPONSABILITES DE L'INTERVENANT .....	13
5. ADMINISTRATION CONTRACTANTE .....	13
6. CADRE D'EXECUTION DES PRESTATIONS .....	14
7. MONTANT DU MARCHE .....	14
8. LANGUE DU MARCHE .....	14
9. BASE DE REGLEMENT DU MARCHE .....	14
<b>II. CLAUSES FINANCIERES .....</b>	<b>14</b>
10. CAUTIONNEMENT DEFINITIF .....	14
11. NANTISSEMENT .....	15
12. AVANCES .....	15
13. PROCEDURES DE REGLEMENT .....	15
14. PENALITES DE RETARD .....	15
15. DROIT D'ENREGISTREMENT .....	16
16. REMUNERATION POUR PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES .....	16
<b>III. CLAUSES DIVERSES .....</b>	<b>16</b>
17. DELAI DE LIVRAISON .....	16
18. LIEUX DE LIVRAISON .....	16
19. CONTESTATION ET LITIGES .....	16
20. RESILIATION DU MARCHE .....	16
21. TAXES ET DROITS DE DOUANES .....	16
22. DUREE DE PRESTATIONS .....	17
23. RESPONSABILITE DU SOUMISSIONNAIRE .....	17
24. REPRESENTATION DU SOUMISSIONNAIRE .....	17
25. REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX .....	17
26. PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE .....	18
27. APPROBATION DU MARCHE .....	18

## I. INDICATIONS GENERALES

### 1. Objet du Cahier des Prescriptions Spéciales

Le présent cahier des prescriptions spéciales fixe les conditions particulières administratives et financières selon lesquelles seront exécutées les prestations liées à l'acquisition et la mise œuvre d'une solution de sécurisation du réseau administratif.

### 2. Prescription de l'appel d'Offres

Les prestations objet du présent appel d'offres portent sur la fourniture, en **un seul lot**, et la mise œuvre d'une solution et de sécurisation du réseau administratif.

#### - Protection du parc informatique et filtrage du contenu et optimisation de la navigation

Les prestations seront réalisées selon les prescriptions des documents suivants :

- Le bordereau des quantités et qualité des services ; et
- Les spécifications techniques de la solution.

### 3. Mode d'exécution des prestations

Les prestations constituant l'appel d'offres seront réalisées en un seul lot par un ou plusieurs soumissionnaires ou groupements. Dans ce cas, le groupement désignera un mandataire commun qui sera reconnu par l'Administration comme étant le seul et unique représentant du groupement.

Le soumissionnaire aura la faculté de sous-traiter (une partie ou la totalité) des prestations nécessitant une spécialisation ne relevant pas du domaine de ses actions.

Il est stipulé que le (les) sous-traitant(s) agréé(s) ne pourront obtenir directement de l'administration contractante le règlement des services dont ils auront assuré l'exécution; ils seront rémunérés obligatoirement par le titulaire du marché.

### 4. Responsabilités de l'intervenant

Le soumissionnaire supportera seul et entièrement les conséquences directes (financières ou pénales lors de l'exécution du marché) qui pourraient résulter de l'inobservation des règlements et usages généraux et particuliers en la matière par les sous-traitants.

### 5. Administration Contractante

Le(s) marché(s) sera (ont) conclu(s) par le Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication, agissant au nom et pour le compte de l'Etat mauritanien.

La Direction Général de l'Informatique de l'administration est chargée de la gestion du (des) marché(s).

## **6. Cadre d'exécution des prestations**

La description détaillée des prestations du soumissionnaire dans le cadre du présent marché est définie dans les sections « Bordereau des quantités et qualité des services » et « Spécifications Techniques » qui tiennent lieu de termes de référence du soumissionnaire.

## **7. Montant du Marché**

Le montant du marché découlera de la proposition financière, en toutes taxes, établie par le soumissionnaire telle qu'elle résulte de sa soumission en référence au cadre du devis quantitatif et estimatif et en application des prix du bordereau des prix unitaires, après vérifications et réajustements éventuels de ces prix.

Le marché sera à prix global et forfaitaire non révisable et non actualisable.

## **8. Langue du Marché**

Toutes les correspondances concernant l'administration et les documents de soumission, relatifs au(x) marché(s) qui découlera (ont) du présent appel d'offres seront rédigés en langue française.

## **9. Base de règlement du Marché**

Le marché qui aura lieu suite au présent appel d'offres sera passé dans les conditions suivantes :

1. Il est précisé que les prix remis par le soumissionnaire couvrent toutes les charges et dépenses de toutes sortes, qu'il aura à effectuer pour la réalisation des prestations demandées (fourniture, installation sur les sites de destination, essai et mise en marche de la solution et le transfert des compétences).
2. Les prix tiennent compte également des aléas et sujétions des prestations envisagées, dont le soumissionnaire est censé connaître parfaitement la nature et les difficultés afférentes à leur mise en œuvre.
3. Les prix du marché sont fermes, non actualisables et non révisables pendant toute la durée de l'exécution des prestations.

## **II. CLAUSES FINANCIERES**

### **10. Cautionnement définitif**

Le soumissionnaire retenu devra fournir, dans un délai de 5 jours après la notification du marché et avant la première demande de paiement, un cautionnement définitif égal à 5% (cinq pour cent) du montant du marché. Il peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire, inconditionnelle et irrévocable fournie par un établissement bancaire agréé et établi en Mauritanie au profit et pour le compte du Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication et payable à la première demande. Le cautionnement sera libéré ou la caution bancaire sera restituée dans un délai de 60 jours suivant la réception définitive des prestations.

## 11. Nantissement

En vue du nantissement éventuel du marché, dans les conditions fixées par l'article 97 du décret N° 08-2002 du 12 février 2002, portant Code des marchés publics, qui stipule que :

- L'administration chargée de la certification des sommes dues en application des termes du marché et d'établir les ordres de paiement, sera le Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication .;
- Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché toutes les informations et données nécessaires à l'exécution des prestations est le Directeur du cabinet du Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication .

## 12. Avances

Le titulaire du marché pourra bénéficier d'une avance de démarrage de 30% (trente pour cent) du montant du marché, conformément aux dispositions de l'article 84 du décret N° 08-2002 du 12 février 2002. Cette avance doit être cautionnée à 100% par un établissement bancaire établi et agréé en Mauritanie (article 87 du décret N° 08-02 du 12 février 2002). Ce cautionnement doit être inconditionnel, irrévocable et payable à la première demande. Il doit être établi au nom et pour le compte du Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication .

## 13. Procédures de règlement

Le soumissionnaire sera payé de la manière suivante :

- Une avance de 30% acompte, dès la notification du marché , sur demande du fournisseur, conformément aux dispositions du paragraphe 12 ci-dessus.
- 70% à la réception provisoire des fournitures, sanctionnée par un procès-verbal de réception, contre la remise d'une caution de bonne exécution .

Les demandes de paiement doivent être libellées en UM (ouguiya) et l'exécution effectuée conformément à la répartition des montants définis dans le m arché.

## 14. Pénalités de retard

En cas de retard par rapport au délai fixé à la soumission, le soumissionnaire sera passible de pénalités. Le nombre de jours de retard sera le nombre de jours francs, vendredi, Samedi et jours fériés compris.

Le montant des pénalités est fixé à 1/2.000ème du montant du marché par jour calendaire de retard (Vendredi, Samedi et jours fériés compris).

Les pénalités courent de plein droit par la seule échéance du terme et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni préavis. L'application des pénalités ne saurait en aucun cas faire obstacle à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, en particulier en cas de résiliation du marché.

L'administration pourra revendiquer à la fois le paiement des pénalités pour retard et la confiscation du cautionnement définitif à titre de dommage et intérêt sans préjudice pour tout autre recours.

Le montant global des pénalités de retard est plafonné à 7% du montant global du marché.

#### **15. Droit d'enregistrement**

Les frais d'enregistrement et timbres du présent Marché, seront à la charge de l'adjudicataire et effectués par ses soins.

#### **16. Rémunération pour prestations supplémentaires**

Les opérations supplémentaires demandées par ordre de service de l'Administration seront réglées sur la base du bordereau des prix unitaires établi par le soumissionnaire dans sa soumission, dans les limites prévues par la réglementation (décret 08-02 du 12/2/2002) ou à défaut par entente préalable entre le soumissionnaire et l'Administration.

### **III. CLAUSES DIVERSES**

#### **17. Délai de livraison**

Les délais seront appliqués conformément aux dispositions du paragraphe 3 du Cahier des Conditions Générales du dossier d'appel d'offres et prendront effet dès la notification de l'ordre de service invitant le soumissionnaire retenu à démarrer les prestations.

#### **18. Lieux de livraison**

Les fournitures seront livrées, installées, essayées et mises en marche à Nouakchott, dans les sites qui seront spécifiés à cet effet par le Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication.

#### **19. Contestation et litiges**

Si, au cours de l'exécution du marché, des contestations ou des litiges surgissent entre l'administration et le soumissionnaire et à défaut d'un règlement à l'amiable, il en sera référé aux juridictions mauritaniennes compétentes en la matière.

#### **20. Résiliation du marché**

A défaut par le soumissionnaire de remplir ses obligations contractuelles, il sera procédé à l'application des dispositions du décret N° 08-2002 du 12 février 2002, portant Code des Marchés publics.

#### **21. Taxes et droits de douanes**

Ce marché sera exécuté en toutes taxes, droits de douanes compris. +

## **22. Durée de prestations**

La durée d'exécution des prestations s'étend sur une période de 1 an. Au terme de cette année le contrat est renouvelable pour une année supplémentaire par tacite reconduction. Chaque partie peut demander la résiliation du contrat par écrit et avec décharge 3 mois avant la fin du contrat.

Toute fois le contrat peut à tout moment être résilié si les deux parties s'entendant sur les modalités de cette rupture. Les prestations commenceront dès la notification du contrat.

## **23. Responsabilité du soumissionnaire**

Le soumissionnaire est réputé connaître les conditions et les difficultés liées à l'exécution des prestations objet du présent appel, les risques et sujétions qu'il pourra entraîner. A ce titre, il ne pourra se prévaloir d'aucune omission, erreur ou imprécision du dossier d'appel d'offres.

Le soumissionnaire sera seul et pleinement responsable des accidents et dommages de toutes natures qui surviendraient aux tiers, à son personnel et à son matériel.

Il veillera, le cas échéant, à mettre à la disposition de ses agents tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de leurs tâches.

Le prestataire devra être compétent sur l'ensemble des solutions qu'il propose.

Il doit disposer obligatoirement d'un personnel formé sur les technologies proposées parce qu'il ne sera pas toléré aucune interruption de service sur le réseau.

Le prestataire devra être donc certifié sur la technologie qu'il compte proposer. Les documents prouvant les certifications devront être fournies obligatoirement dans la réponse.

Le soumissionnaire fournira les garanties nécessaires et le support nécessaire après installation pour une continuité totale du service.

Le soumissionnaire indiquera les procédures de mises à jour des équipements et des logiciels.

Le soumissionnaire indiquera les délais de garantie du matériel et des logiciels. S'il nécessite des extensions de garantie ou de support technique, il devra clairement l'indiquer dans son offre.

## **24. Représentation du soumissionnaire**

Dès la notification du marché, le soumissionnaire indiquera à l'administration le nom de la personne désignée comme étant son représentant et qui sera autorisée à recevoir les instructions relatives au marché. Il devra faire connaître le lieu d'élection de son domicile à Nouakchott en vue de recevoir toutes les notifications se rapportant au marché.

## **25. Référence aux textes généraux**

---

Le soumissionnaire restera soumis aux dispositions du décret portant Code des marchés publics passés au nom et pour le compte de l'Etat, à savoir le décret N° 08-2002 du 12 février 2002.

## **26. Pièces contractuelles du marché**

Les pièces contractuelles qui constitueront le marché et qui découlent du présent appel d'offres sont dans l'ordre :

1. les offres technique et financière qui comprennent :
  - la soumission ;
  - le Bordereau des quantités et qualité des services ;
  - les Spécifications techniques;
  - les éventuels PV de mise au point ;
  - la proposition financière ;
  - la proposition technique.
2. le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
4. le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) ;
5. Le cautionnement.

## **27. Approbation du marché**

Le marché ne deviendra exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication .

## **SECTION IV**

### **4 MODELE DE SOUMISSION (MS)**

**MODELE DE SOUMISSION**

(à établir sur papier libre)

Je (nous), soussigné ..... (nom, prénom), domicilié à ..... (adresse complète), BP ....., Tél. : ....., Fax : ....., inscrit au registre de commerce de la chambre de commerce ..... sous le numéro ..... et titulaire de la carte Import/Export n° ..... du .....

Après avoir pris connaissance des pièces contenues dans le dossier d'appel d'offres relatif à «**l'acquisition d'une solution de sécurisation du réseau de l'administration** », me soumet et m'engage (nous engageons) à livrer les prestations conformément aux prescriptions des différentes pièces du dossier d'appel d'offres, moyennant le montant et le délai de livraison qui suivent :

- Montant (en TT) : -----  
(en chiffres et en lettres)
- Délai: -----  
(en mois)

Je déclare (nous déclarons) avoir apprécié sous ma (notre) responsabilité la nature et la difficulté des travaux à réaliser.

L'exécution des parties suivantes des prestations sera confiée à des sous-traitants, sous réserve de l'autorisation de l'administration :

-----  
-----

En cas d'agrément de la présente soumission, la constitution du cautionnement définitif prescrit ou l'engagement de la caution solidaire en tenant lieu, sera effectué(e) dans les délais et conditions prévus au dossier d'appel d'offres.

Je me considère (nous nous considérons) engagé(s) par la présente soumission pour une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Je demande (nous demandons) à ce que les sommes dues par l'administration me (nous) soient payées au compte : ----- (numéro et Agence).

*Fait à (lieu et date)*

**Le(s) soumissionnaire(s)**

**Cachet(s) et Signature(s).**

## **SECTION V**

### **5 MODELE DE MARCHE (MM)**

**TABLE DES MATIERES**

1. OBJET DU MARCHE .....	24
2. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE .....	24
3. PRESTATIONS A REALISER PAR LE FOURNISSEUR .....	24
4. TEXTES REGLEMENTAIRES .....	24
5. MONTANT DU MARCHE .....	25
6. DELAI DE LIVRAISON : .....	25
7. LIEUX DE LIVRAISON : .....	25
8. PENALITES DE RETARD ET MISE EN DEMEURE .....	25
9. AVANCE DE DEMARRAGE .....	25
10. CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	26
11. MODE DE REGLEMENT DES TRAVAUX .....	26
12. MODALITES DE PAIEMENT .....	26
13. PRESCRIPTIONS FISCALES ET DOUANIERES .....	26
14. DOMICILE DE L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE .....	26
15. NANTISSEMENT .....	26
16. ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX .....	27
17. RESILIATION ET LITIGES .....	27
18. RECEPTION PROVISOIRE .....	27
19. RECEPTION DEFINITIVE .....	27
20. ENREGISTREMENT ET TIMBRES .....	27
21. APPROBATION DU MARCHE.....	27



République Islamique de Mauritanie  
*Honneur – Fraternité - Justice*  
**Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication**

**Marché N° : ----- /CDM/SEMATIC/DGIA/08**

Objet : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SOLUTION DE SECURISATION DU RESEAU DE L'ADMINISTRATION

Adjudicataire : .....

Montant : .....

Délai d'Exécution : .....

Financement : BUDGET ETAT - 2008

Adjugé le : .....

Approuvé le : .....

Notifié le : .....

**Visa du Contrôleur Financier**

**VISAS du Président de la CDM**

**ENTRE:**

Le Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication, agissant au nom et pour le compte de l'Etat mauritanien, désigné dans le présent Marché par le terme «Administration»

**ET:**

Le Directeur général de....., agissant au nom et pour le compte de ....., désigné dans le présent Marché par le terme «Fournisseur»

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT****1. Objet du Marché**

Le présent Marché a pour objet la fourniture et l'installation d'une solution de sécurisation du réseau administratif.

**2. Pièces constitutives du Marché**

Le Marché est constitué des pièces suivantes dans l'ordre de priorité :

- 1- Le présent contrat ;
- 2- La soumission du fournisseur et ses annexes ;
- 3- Le cahier des prescriptions techniques CPT du DAO ;
- 4- Les Données particulières de l'appel d'offres ;
- 5- Le cahier des Clauses Administratives Spéciales du DAO ;
- 6- Le cautionnement définitif.

**3. Droits de propriétés**

Les solutions et licences livrées seront la propriété de l'Etat Mauritanien

**4. Prestations à réaliser par le fournisseur**

La description des prestations à réaliser par le fournisseur est donnée dans les Spécifications techniques (CPT du DAO) qui fait partie intégrante du présent marché. Toute fois, le titulaire du marché exécutera ces prestations selon les meilleures pratiques professionnelles en matière de fourniture des solutions de sécurité des réseaux informatiques.

**5. Assurances**

Le titulaire du marché contractera une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels qui pourraient être consécutifs à son intervention dans le cadre de la réalisation des prestations.

**6. Textes réglementaires**

Le présent Marché est passé en vertu des dispositions du décret N° 08 -2002 du 12 février 2002, portant Code des marchés publics.

## 7. Montant du Marché

Le montant du Marché tel qu'il résulte de la soumission du fournisseur, en toutes taxes s'élève à : ..... UM.

## 8. Garantie

Le soumissionnaire garantit la conformité de la solution aux spécifications techniques décrites dans son offre, son installation convenable et conforme au code des conditions minima d'exécution et aux règles de l'art ainsi que le bon état de leur fonctionnement.

Le titulaire du marché exécutera à sa charge toutes les mises au point, toutes les réparations et tous les remplacements de logiciels nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement et dans le respect des qualités de service demandés durant la période de garantie.

Durant la période de garantie, le titulaire interviendra sur les lieux où seront installés les logiciels livrés ; en particulier, il assurera, sous peine de pénalités et à ses frais, une maintenance préventive (mensuelle, trimestrielle) pendant cette période.

La durée de garantie prend effet à partir de la date de la signature de la réception provisoire.

## 9. Délai de livraison

Le délai de livraison ne doit pas excéder 30 jours sous peine de nullité. Ce délai commence à courir dès la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations

## 10. Lieux de livraison

Les logiciels seront livrés et installés à Nouakchott, dans les sites qui seront indiqués à cet effet par le Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication.

## 11. Pénalités de retard et mise en demeure

A défaut d'avoir terminé les présents travaux dans le délai contractuel, une pénalité égale à **UN DEUX MILLIEME (1/2000ème) du montant du Marché par jour calendaire de retard** sera appliquée au fournisseur, sans préjuger des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur en Mauritanie qui pourraient être prises par l'Administration (Articles 118 du code des marchés publics).

Le montant sera retenu sur les sommes dues au fournisseur. Le montant de ces pénalités est plafonné à 7% du montant du Marché.

Il est précisé qu'aucune prime ne serait accordée au fournisseur, dans le cas où les travaux seraient terminés avant l'échéance fixée dans le présent contrat.

## 12. Avance de démarrage

Le fournisseur pourra solliciter, conformément aux articles 84, 86 et 87 du décret N° 08 -02 du 12 février 2002, l'octroi d'avance de démarrage. Le montant de cette avance est fixé à **(30 %)** du montant du Marché.

Le versement de l'avance sera effectué sur présentation d'une demande expresse du fournisseur, accompagnée d'un cautionnement bancaire garantissant à 100% le remboursement de cette avance.

La caution doit être délivrée par un établissement bancaire établi ou agréé en Mauritanie. Elle doit être inconditionnelle, irrévocable et payable à la première demande.

### **13. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif, ou la caution bancaire qui le remplace doit être égal à **5%** (cinq pour cent) du Marché. Il devra être constitué et présenté avant la première demande de paiement.

Ce cautionnement doit être délivré par un établissement bancaire établi ou agréé en Mauritanie. Il doit être inconditionnel, irrévocable et payable à la première demande.

Ce cautionnement sera restitué ou la caution bancaire libérée à la suite d'une mainlevée délivrée dans un délai maximum de 60 jours suivant la réception définitive des fournitures .

### **14. Mode de règlement des prestations**

Le fournisseur sera payé de la manière suivante :

- 30 %avance de démarrage ;
- 70 % à la présentation du PV de réception provisoire des fournitures.

### **15. Modalités de paiement**

L'Administration se libérera des sommes dues par elle par crédit du compte N° : ..., ouvert au nom du fournisseur à .....

### **16. Prescriptions fiscales et douanières**

Le Marché s'exécutera en toutes taxes, droits de douanes compris.

### **17. Domicile de l'attributaire du Marché**

Le fournisseur est tenu de faire connaître le lieu de son domicile pendant la durée d'exécution des prestations à l'Administration. Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation dans un délai de 30 (trente) jours à dater de la notification du Marché, toutes les notifications qui se rapportent au fournisseur seront valables lorsqu'elles ont été faites à son siège.

### **18. Nantissement**

En vue du nantissement éventuel du marché, dans les conditions fixées par le décret N° 08-02 du 12 février 2002, article 97, il est stipulé que :

- L'administration chargée de la certification des sommes dues en application des termes du marché et d'établir les ordres de paiement, sera le Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication ;
- Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché toutes les informations et données nécessaires à l'exécution des prestations est le Directeur du cabinet du Secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication .

### **19. Actualisation et révision des prix**

Les prix de ce Marché sont fermes, non actualisables et non révisables.

### **20. Résiliation et litiges**

La résiliation du Marché aura lieu dans les cas visés dans les articles 128 à 131 du décret 08-02 du 12 février 2002.

Faute de règlement à l'amiable, les litiges seront tranchés par la juridiction mauritanienne compétente.

### **21. Réception provisoire**

La réception provisoire sera prononcée à l'issue des essais ou contrôles nécessaires pour constater la conformité des fournitures aux spécifications décrites dans les différents composants du DAO. Elle sera effectuée, en présence du Fournisseur, par une commission composée des représentants :

- De la Commission Départementale des Marchés ;
- De la direction Générale de l'Informatique
- Du Représentant de la Société exécutant le projet ou marché .

### **22. Réception définitive**

La réception définitive sera prononcée par la même commission que celle désignée à l'article 21 à l'expiration d'un délai de garantie d'un an et selon les critères exigés par la réception provisoire.

### **23. Enregistrement et timbres**

Les formalités et les coûts d'enregistrement et timbres sont à la charge du fournisseur.

### **24. Approbation du Marché**

Le Marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'Information et de la communication.

Fait à Nouakchott, le .....

**Le Fournisseur**

**Le Secrétaire d'Etat chargé de la  
modernisation de l'administration et  
technologies de l'Information et de  
la communication**

## **SECTION VI**

### **6 DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF ET BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

<b>Devis estimatif et Quantitatif</b>				
Numéro	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Antivirus pour postes du travail	1500		
1 bis	Antivirus pour postes du travail supplémentaire	500 (option)		
2	Antivirus pour serveurs	100		
3	Abonnement SmartNet IPS	2		
4	Service filtrage Virus/Spam pour les emails en amont	1500		
5	Service de Filtrage d'URL	1500		

<b>Bordereau des prix unitaires</b>			
Numéro	Désignation	Prix Unitaire en Chiffres	Prix Unitaire en Lettres
1	Antivirus pour postes du travail		
1 bis	Antivirus pour postes du travail supplémentaire		
2	Antivirus pour serveurs		
3	Abonnement SmartNet IPS		
4	Service filtrage Virus/Spam pour les emails en amont		
5	Service de Filtrage d'URL		

## **SECTION VII**

### **7 SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

## 7.1 Contexte

Dans le cadre de son plan d'action de 2008, le secrétariat d'Etat chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'information et de la communication, à travers la Direction Générale de l'Informatique de l'Administration envisage de mettre à niveau les solutions de sécurité mise en place l'année passé afin de préserver la sécurité et l'efficacité de l'Intranet du Gouvernement sur les deux plans suivants :

- Sécurité contre les contenus et courriers indésirables : Il s'agit de protéger le réseau contre les risques liés à l'utilisation des ressources externes, notamment l'Internet et les supports externes.
- Performance pour l'optimisation de la bande passante afin de rationaliser l'utilisation de cette ressource rare, coûteuse et critique.

A cet effet, le SEMATIC lance la présente consultation pour le choix d'un fournisseur en mesure d'offrir une solution répondant aux besoins ci-dessus.

Le présent cahier des charges décrit l'objectif visé et les caractéristiques techniques des solutions.

## 7.2 L'Objectif visé :

Il s'agit d'une solution de:

### - Protection du parc informatique et filtrage du contenu et optimisation de la navigation

- ☞ Une solution antivirale pour les serveurs et les postes de travail du parc informatique de l'administration qui incorpore un module pour le filtrage de la messagerie ; ce module est destiné principalement au filtrage des messages échangés en interne.
- ☞ Un abonnement smartnet système de prévention contre l'intrusion pour la solution de pare-feu utilisé sur le réseau de l'administration.
- ☞ Un service hébergé/managé pour le filtrage de la messagerie et du trafic Web entrant et sortant contre tout contenu nuisible (courriers indésirables, virus et autre contenu/codes malveillants). Le prestataire doit disposer de centres de traitement hautement disponibles pour le filtrage de tous les flux échangés entre les utilisateurs de l'Intranet et le monde extérieur.

## 7.3 Descriptions techniques

### 7.3.1 La solution antivirale

Le logiciel antivirus devra disposer des fonctionnalités suivantes:

- ☞ Administration centralisée
- ☞ Logiciel évolutif (possibilité de rajouter de licences supplémentaires)
- ☞ verrouillage des paramètres des clients
- ☞ Possibilité d'installer l'antivirus client en « standalone » (sans utiliser la console d'administration)
- ☞ Analyse aussi bien les messages entrants que sortants en temps réel à partir du serveur
- ☞ Mises à jour automatiques des définitions de virus au moins une fois par jour

- ☞ Compatibilité Windows 2000/XP/VISTA pour la version cliente et Windows 2000/2003 Serveur pour la version serveur
- ☞ Permet une sélection des fichiers/dossiers à scanner
- ☞ Permet de scanner les emails à l'arrivée (cas de PC/Portable isolé)
- ☞ Permet de scanner les supports amovibles
- ☞ Permet de scanner les archives
- ☞ Permet de planifier l'analyse
- ☞ Permet une protection en temps réel
- ☞ Permet de mettre les fichiers infectés en quarantaine et de les détruire ou de les désinfecter
- ☞ Permet le choix manuel (détruire, mettre en quarantaine ou désinfecter les fichiers)
- ☞ Possède la fonctionnalité de récupération après panne (disaster recovery)

Ces données doivent être vérifiées dans les tests de sécurité des laboratoires et organisations (par exemple SC Magazine)

NB. Le fournisseur doit s'occuper de l'installation de la solution sur toutes les machines du parc de l'Intranet.

Il est à signaler que la demande ferme du ministère concerne un nombre de 1500 licence PC/Portable et 100 licences serveurs. En plus de cette quantité, le fournisseur doit proposer en option le prix de 500 licences supplémentaires.

### **7.3.2 Service de prévention contre les intrusions**

Le ministère dispose actuellement d'une solution sous forme d'un abonnement qui expire dans les mois à venir pour cette occasion nous cherchons à renouveler le même type de protection. Cet abonnement doit être compatible avec les produits utilisés sur le réseau du ministère, ce qui fait que le fournisseur doit rentrer en contact avec l'équipe technique pour avoir plus d'informations.

### **7.3.3 Service de sécurité Hébergé / managé**

#### **7.3.3.1 La messagerie**

Le service devra :

- ☞ Contenir des modules anti-Spam, Anti-Virus et analyse de contenu pour la protection des flux de messagerie.
- ☞ Disposer d'une infrastructure importante et répartie dans le monde : disponibilité de 99.% et temps de traitement inférieur à 60 secondes pour les messages standards (de taille inférieur à 2Mo). Décrire brièvement la nature des relais de messagerie (opensource, MTA propriétaire...)
- ☞ Inclure un service de récupération après panne (Disaster Recovery),
- ☞ En option, un module permettant d'accéder pour tout ou partie d'utilisateurs aux courriers entrants et sortants via un accès Webmail. La possibilité que l'application Webmail conserve un historique des échanges serait un plus.

- ☞ Déployer au moins 4 moteurs d'anti-virus dont un permettant une analyse en temps réel afin de lutter contre les virus inconnus (les virus connus étant traités par les moteurs standards) – technologie en coupure – obligation contractuelle de bloquer 100% des virus connus, un moteur anti-spam performant (obligation contractuelle de bloquer 98% des spam).- une analyse de contenu afin d'obtenir une politique de filtrage selon la taille des messages, leurs extensions et des termes lexicaux).
- ☞ Assurer une protection contre les attaques DHA, DOS et Backscatter.
- ☞ Fournir des rapports de quarantaine pour tous les utilisateurs
- ☞ **Chiffrement** : la possibilité d'envoyer les emails entrants et sortants par un canal sécurisé et chiffré, évitant donc toutes vulnérabilités et, en option, assurer un chiffrement poste à poste pour garantir la confidentialité des messages tout en permettant l'analyse antivirale et le respect des règles de filtrage.
- ☞ Support 24x7x365 – Support en français – minimum requis en heures et jours ouvrés
- ☞ Solution évolutive (possibilité de rajouter de licences supplémentaires)
- ☞ Traçabilité : la solution doit disposer d'un outil de recherche des logs et mails en quarantaine disponible en temps réel
- ☞ Interface administrateur. Disponible 24/7, prise en compte d'un changement de règles dans les 5 minutes. Une interface administrateur en français serait un plus.

### 7.3.3.2 La navigation web

#### 7.3.4 L'Analyse de contenu Web

Il s'agit d'une solution intégrée :

Permettant de disposer en local d'un moyen de filtrage des URL.

L'objectif est de s'assurer que les utilisateurs accèdent aux informations dont ils ont besoin tout en les protégeant contre les contenus potentiellement blessant, et de préserver la productivité des employés en évitant des consultations personnelles abusives.

Les politiques d'accès peuvent être définies au niveau global ou individuellement puis être appliquées selon des critères d'heure, date et de lieux. Un connecteur LDAP permet de récupérer la définition des groupes d'utilisateurs du client et les droits alloués.

Le rôle principal de la solution est :

- Une protection des employés contre les contenus inappropriés
- Une protection de l'employeur contre les comportements malveillants réalisés avec les moyens internes et externes
- Possibilité de ré-catégoriser les sites Web
- Possibilité de créer ses propres listes blanches et noires
- Associer le filtrage d'URL par une analyse par l'objet
- La solution doit permettre différentes action de type : accepte, refuse, demande confirmation à l'utilisateur
- Possibilité d'allouer des droits différents selon les plages horaires
- Authentification transparente des utilisateurs
- Une optimisation de la bande passante

La solution préconisée peut être sous forme d'appliance ou logiciel interne. Deux options peuvent être préconisées.

La solution ne doit nécessiter aucune infrastructure de traitement et de stockage complexe à déployer, exploiter et à maintenir au niveau de l'administration (le client). Elle doit permettre un gain en bande passante et amélioration des performances pour les connexions web légitimes .

Cependant il est important pour le soumissionnaire de connaître davantage l'existant au niveau du secrétariat d'état chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'information et de la communication. Il est donné simplement ici quelques précisions sur le réseau vu la sensibilité de telles informations.

Il est par conséquent demandé au soumissionnaire de se rapprocher du Secrétariat d'Etat pour plus de détails.

#### 7.4 Evaluation de l'offre technique

L'évaluation de l'offre technique se fait suivant les critères suivants :

<b>Conformité de la solution proposée aux prescriptions techniques du DAO</b>		<b>70 points</b>
• Solution Antivirus pour Serveurs et postes (Administration centralisée, Logiciel évolutif, verrouillage des paramètres des clients ...)	20	
• Abonnement de prévention contre l'intrusion pour la solution de pare-feu utilisé sur le réseau de l'administration	5	
• Service hébergé/managé pour le filtrage de la messagerie (technologies, continuité après incident, chiffrement, ...)	20	
• Service hébergé pour le filtrage du trafic Web entrant et sortant contre tout contenu nuisible (haute disponibilité, possibilité d'appliquer une politique de navigation, optimisation de la navigation, gestion du cache ...)	15	
• Equipe en charge de l'installation (diplôme, expérience, profile ...)	10	
<b>Le support proposé</b>		<b>15 points</b>
Langue du support, horaires de disponibilité, réactivité ...		

<b>Approche méthodologique pour assurer les prestations demandées</b>		<b>15 points</b>
Méthodologie et calendrier de mise en place		

## 7.5 Description de l'architecture existante

Dans le cadre de son programme de modernisation de l'administration le SEMTIC a mis en place un réseau de type étoile bâti autour de l'immeuble du gouvernement et interconnectant tous les sites administratifs de la ville de Nouakchott. Le nœud central est bâti autour du Catalyst 4507 de Cisco tandis que les nœuds principaux sont bâtis autour des catalyst 3550 -12G. Chaque nœud principal peut regrouper un ou plusieurs départements ministériels. Les liaisons entre le nœud central et les nœuds principaux sont redondantes. Toutes les artères de transmission inter nœud sont en fibres optiques monomodes ou multi modes. Environ 40 km sont enfouis à Nouakchott. Un système de sécurité bâti autour de deux firewalls ASA de Cisco en failover et d'un détecteur d'intrusion est installé au niveau du site central. Tous les switchs sont managés à partir du site central via Cisco Cluster Management Suite à travers une interface Web.

Ce réseau est interconnecté au Nœud de Mauritel (Opérateur des Télécommunications) par une liaison fibre de 8 Mbps.

Ce réseau transporte les services hébergés au niveau du DATA CENTER, c'est un centre situé au niveau de l'Immeuble du Gouvernement, héberge une plateforme d'une trentaine de serveurs de haute gamme montée en rack. Ces serveurs hébergent la plus part des services et des applications utilisées par l'administration (sites web, Intranet, Applications, messagerie, accès sécurisés à l'internet...etc.).

Cette plateforme gère un parc composé d'environ 2100 ordinateurs, ce nombre est appelé à croître de manière continue au cours des prochains mois. En outre, 3000 prises sont déjà disponibles pour connecter autant de machines.

La sécurité est gérée essentiellement par :

- Postes clients : Kaspersky Antivirus
- Serveurs : Kaspersky Antivirus
- Filtrage en amont : Websens mailcontrol enterprise
- Optimisation de la navigation : Websens webfilter/webdefense

### 7.5.1 Listes de serveurs

Le tableau suivant illustre les rôles des différents serveurs de l'infrastructure ainsi leur appartenance aux différents réseaux.

Serveur	Réseau	Rôle
<a href="#">1</a>	Externe	Serveur DNS publique, serveur de messagerie sous sendmail (mauritania.mr) (Redhat 9.0 Kernel 2.4)
<a href="#">2</a>	Externe	Serveur Web1 hébergeant les anciens sites web (php, asp)
<a href="#">3</a>	Externe	Serveur de sauvegarde pour l'objectif de remplacer l'ancien serveur
<a href="#">4</a>	Périmètre	Serveur SMTP pour le scanning de virus des messages
<a href="#">5</a>	Périmètre	Serveur SMTP pour le scanning de virus des messages
<a href="#">6</a>	Périmètre	Serveur de pare-feu et proxy
<a href="#">7</a>	Périmètre	Serveur de pare-feu et proxy
<a href="#">8</a>	Frontal	Serveur pour accès à la messagerie de l'extérieur
<a href="#">9</a>	Frontal	Serveur pour accès à la messagerie de l'extérieur
<a href="#">10</a>	Frontal	Serveur relais SMTP interne et hébergeant les zones DNS externes
<a href="#">11</a>	Frontal	Serveur relais SMTP interne et hébergeant les zones DNS externes
<a href="#">12</a>	Dorsal	Serveur pour accès à la messagerie de l'intérieur
<a href="#">13</a>	Dorsal	Serveur pour accès à la messagerie de l'intérieur
<a href="#">14</a>	Dorsal	Contrôleur de domaine
<a href="#">15</a>	Dorsal	Contrôleur de domaine
<a href="#">16</a>	Dorsal	Premier nœud du cluster de messagerie 01
<a href="#">17</a>	Dorsal	Second nœud du cluster de messagerie 02
<a href="#">18</a>	Dorsal	Serveur Web Internet 1
<a href="#">19</a>	Dorsal	Serveur Web Internet 2
<a href="#">20</a>	Dorsal	Serveur Intranet
<a href="#">21</a>	Dorsal	Serveur Web développement
<a href="#">22</a>	Dorsal	Serveur Web Authoring
<a href="#">23</a>	Dorsal	Serveur Sql Internet1
<a href="#">24</a>	Dorsal	Serveur Sql Intranet
<a href="#">25</a>	Dorsal	Serveur Sql Internet 2
<a href="#">26</a>	Dorsal	Serveur MOM
<a href="#">27</a>	Dorsal	Serveur SMS
<a href="#">28</a>	Dorsal	Serveur SMS distribution et WSUS
<a href="#">29</a>	Dorsal	Serveur d'Application
<a href="#">30</a>	Dorsal	Serveur IGE
<a href="#">31</a>	Dorsal	Serveur d'e-learning

### 7.5.2 Systèmes préinstallés :

Système d'exploitation: Windows 2003 Server, Entreprise, Français SP2

Autres Logiciels Microsoft :

- ISA Server 2006 avec SP2
- Exchange 2003 SP2, Entreprise, Français
- SMS 2003
- MOM 2005
- SQL 2000
- SharePoint portal
- Content Management Système

Solutions antivirus et antisipam:

- Kaspersky Antivirus for workstations 1600 licences /File server/Mailbox security 2400
- MailControl Entreprise (Antispam ,Antivirus, Content) 1500 users /Webdefense threat Manager 1500 users /Webfilter 1500 users

Ces solutions expirent avant le mois de décembre.

### 7.5.3 L'architecture physique de l'infrastructure :

Comme illustre La figure ci-dessous, l'architecture de l'infrastructure comporte les trois zones réseautiques suivantes :

- Une zone Externe pour les utilisateurs Internet;
- Une zone de Périmètre se composant des services publiés;
- Une zone Interne se composant de l'infrastructure interne de l'administration.

#### 1. Zone Externe :

La zone externe se compose des éléments suivants :

- Les utilisateurs Internet accédant aux services publiés de l'administration via leur navigateur local sous les protocoles standards : HTTP, HTTPS, SMTP et DNS.
- Les ressources DNS du fournisseur de connexion Internet (ISP) utilisées pour résoudre les noms DNS externes

#### 2. Zone Périmètre :

La zone Périmètre se compose des éléments suivants :

- Une sous zone de bordure avec les routeurs de connexion Internet qui offre un premier niveau de protection. En effet ces routeurs ne permettent l'accès au réseau de Périmètre que sur certains ports TCP/UDP définis et vers des adresses IP spécifiques.
- Une sous zone de Périmètre constitué des éléments suivants :
  - o Deux pare-feu physiques cisco ASA 5520 qui permettent de contrôler le flux de données entre le réseau externe et le réseau de périmètre

- Des serveurs SMTP Scan pour inspecter les messages entrant et sortant et filtrer les messages infectés. Ce scénario se compose de deux serveurs SMTP Scan afin d'assurer un bon service de disponibilité.
- Des serveurs ISA Server 2006 pour une publication sécurisée des services Internet de l'administration. Ce scénario se compose de deux serveurs ISA afin d'assurer un bon service de disponibilité.

### 3. Zone Interne :

La zone Interne se compose de plusieurs sous zones ou sites sous forme des VLANS (un VLAN par Ministère). La séparation en sous zone des composants interne permet de sécuriser les différents éléments de manière indépendante et de sécuriser le flux entre les clients internes et les serveurs d'infrastructure

La structure logique du réseau actuel est illustrée dans la figure suivante :

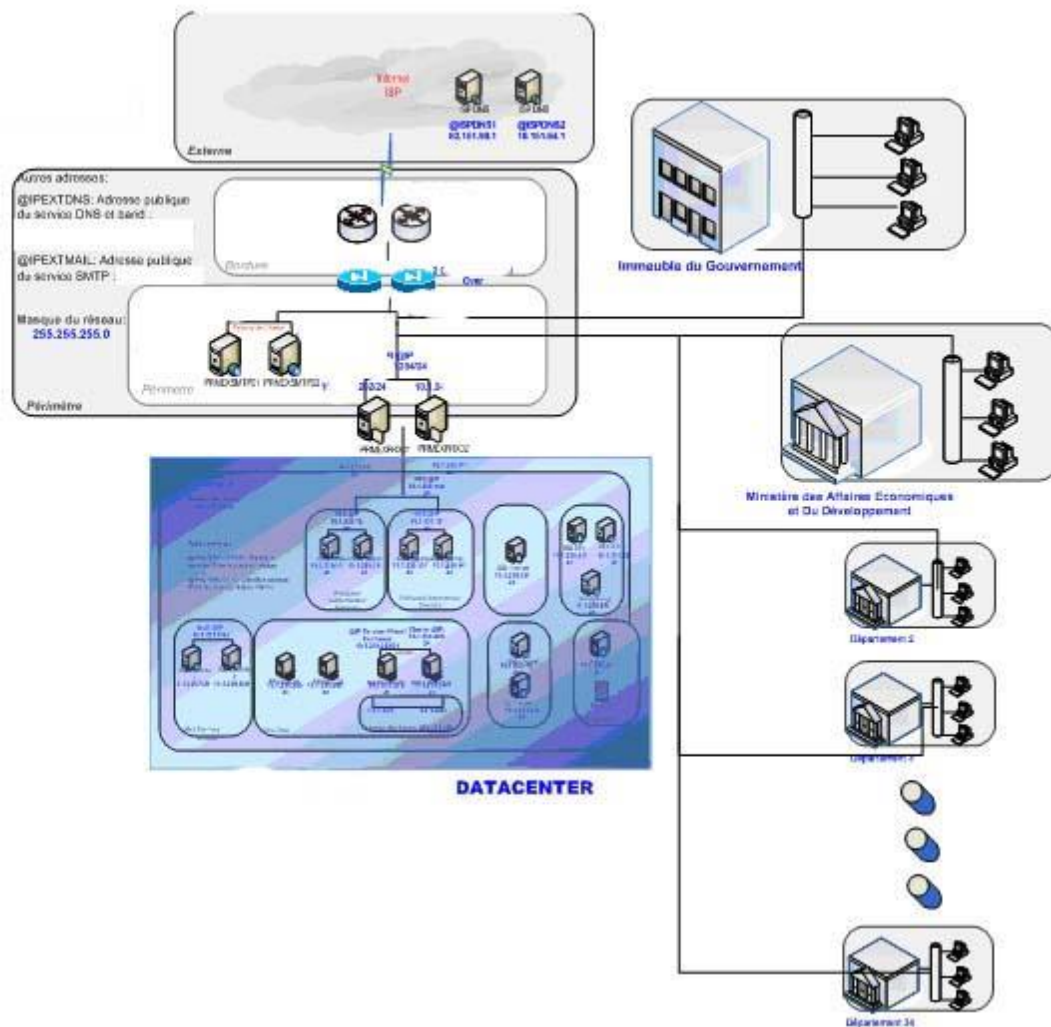


Figure 1 : Schéma logique du réseau actuel

Les caractéristiques de la structure du réseau actuel sont les suivantes :

- L'ensemble du réseau est bâti sur une infrastructure ETHERNET avec une fédération au niveau du SEMTIC. Les autres sites sont reliés par des uplink en Fibre optique assurant le niveau distribution.
- Toutes les structures disposent d'un réseau local avec des postes de travail sous windows xp muni d'adresses IP dynamiques attribuées selon le VLAN du département.
- Les structures connectées au DATA CENTER telles qu'illustrées dans la figure 1 ci-dessus disposent d'une connexion sécurisée à Internet avec l'accès à une gamme de services tels que (les sites web des ministères, Intranet des ministères, un système messagerie exchange...etc.)

#### **7.5.4 LISTE DES EQUIPEMENTS RESEAUX**

1 Catalyst 4706 qui interconnecte tous les départements ministériels au réseau Intranet  
1 Catalyst Inside 3550 pour le réseau intranet  
1 Catalyst Outside 2950 pour le réseau public (accès internet via la mauritel)  
1 routeur Cisco 3700 série pour la connexion internet  
2 Parefeu ASA 5520 en failover pour la sécurité du réseau  
1 routeur Cisco AS5300 pour la gestion de la téléphonie IP sur le réseau public  
1 serveur Cisco Works pour la gestion des connexions FO  
1 serveur Call manager pour la gestion de la téléphonie IP  
6 catalysts 3550 12 G répartis en zone et interconnectant les différents départements ministériels au réseau intranet de l'administration. Chaque catalyst constitue un nœud principal  
40 Switchs Cisco 24 SMI et 90 switchs SMC connectant les différents utilisateurs aux différents réseaux locaux.

## **8 MODÈLE DE CURRICULUM VITAE**

### **1. FONCTION PROPOSEE :**

*(Indiquer la fonction qu'exercera l'expert au sein de l'équipe et résumer brièvement les tâches qui lui seront confiées.)*

### **2. ETAT CIVIL - PROFESSION :**

Nom, prénoms :

Date de naissance :

Situation de famille :

Nationalité :

Profession actuelle :

Ancienneté dans le présent emploi :

### **3. FORMATION - DIPLOMES :**

*(Indiquer brièvement les établissements universitaires et autres institutions d'enseignement spécialisé fréquentés, avec types et dates des diplômes obtenus - Ne pas dépasser un quart de page.)*

### **4. PRINCIPALES QUALIFICATIONS - EXPERIENCE :**

*(Indiquer en résumé la spécialisation et l'expérience de l'expert se rapportant le plus aux tâches qui lui seront confiées dans l'équipe proposée - Décrire le degré de responsabilité de l'expert dans des projets similaires, avec indication des dates et lieux - Ne pas dépasser une demi page.)*

(date)

L'expert (*nom, cachet et signature*).

## 9 MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Attendu que (*nom du candidat*)  
(ci-dessous désigné « le candidat »)  
a soumis son offre en date du (*date du dépôt de l'offre*) pour la fourniture de (*identifier les prestations i*)  
(ci-dessous désignée « l'offre »)

NOUS (*désignation de la banque*), ayant notre siège à (*adresse de la banque*)  
(ci-dessous désignée « la banque »)  
pour la somme de (*inscrire le montant*) que la banque s'engage à régler intégralement  
à (*l'Administration*), s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. si le candidat retire son offre pendant la période de sa validité ;

ou :

2. si le candidat, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par (*l'Administration*)  
pendant la période de validité de l'offre :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ; ou  
:
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif, comme prévu dans  
les instructions aux candidats.

Nous nous engageons à payer à (*l'Administration*) un montant à concurrence du  
montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans qu'elle soit  
tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le  
(*l'Administration*) précisera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou  
l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies.

La présente garantie demeurera valable jusqu'à l'expiration du délai de validité de  
l'offre. Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la banque au plus tard  
à la date susmentionnée.

DATE....SIGNATURE et AUTHENTIFICATION de la BANQUE.....

## 10 MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

A : *(nom et adresse de du Ministère)*

ATTENDU QUE *(nom de la Société)*  
(ci-dessous désigné « le fournisseur»)  
s'est engagé en exécution du marché n° *(référence du marché)* en date du ..... à  
fournir *(description des prestations)*  
(ci-après désigné « le marché ») ;

ET QUE vous avez stipulé dans ledit marché que le fournisseur vous remettra une  
garantie bancaire d'une banque connue, du montant stipulé ci -après, comme garantie  
de la bonne exécution de ses obligations, conformément au marché ;

ET QUE nous avons convenu de donner une garantie au fournisseur;

DES LORS nous affirmons, par les présentes, que nous nous portons garants et  
responsables à votre égard, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de  
*(montant de la caution en chiffres et en lettres)*, et nous nous engageons à vous  
payer, dès réception de votre première demande écrite déclarant que le fournisseur ne  
se conforme pas aux stipulations du marché, et sans argutie ni discussion, toute(s)  
somme(s), dans les limites de *(montant de la caution)* ci-dessus stipulée(s), sans que  
vous ayez à prouver ou à donner les raisons ni le motif de votre demande ou du  
montant indiqué ci-dessus.

La présente garantie est valable jusqu'à la réception définitive des travaux

DATE.....SIGNATURE et AUTHENTIFICATION de la BANQUE

**11 MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DE RESTITUTION D'AVANCE**

A : *(nom et adresse du Ministère)*

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 88 du code des marchés publics, *(nom et adresse de la Société)* (ci-après désigné « le fournisseur ») déposera auprès de *(identité de l'Administration)* une garantie bancaire ayant pour objet de garantir une exécution correcte et loyale de ses obligations, conformément aux dispositions dudit article, et s'élevant à.....ouguiya *(montant de la caution en toutes lettres et en chiffres)*.

Nous, la *(nom et adresse de la banque)*, conformément aux instructions de la société, convenons de façon inconditionnelle et irrévocable de garantir, en tant qu'obligataire principal et pas seulement en tant que garant, le paiement à *(identité de l'Administration)* à première demande sans droit d'objection de notre part et sans sa première réclamation préalable au consultant, d'un montant ne dépassant pas *(montant de la caution en toutes lettres et en chiffres)*.

Nous convenons, en outre, qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification aux conditions du marché ou à l'un des documents constitutifs du marché qui peut être établi entre ....., ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie.

Cette garantie restera valable à partir du paiement reçu par le consultant selon le marché jusqu'à *(préciser la date)*.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

DATE... SIGNATURE et AUTHENTIFICATION DE LA BANQUE....